

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 5 juin 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Gabriel Tremblay-Gauthier (DM-23-146) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction, sur le lot 6 088 721, d'un bâtiment principal de 29.6m² au lieu de 55m² tel que prescrit à l'article 11.2.7. du règlement de zonage 2015-03 concernant la superficie au sol minimale des bâtiments.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 22^{ième} jour du mois de mai 2023

Jimmy Houde
Directeur général